

L'Anse-Saint-Jean, le 5 juin 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le du 5 juin 2017 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan coté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Graham Park
 Monsieur Éric Thibeault

172-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par.

173-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er mai 2017
4. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de 5 juin 2017
5. **RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
6. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6.1 Festival de la chanson de Saint-Ambroise
- 6.2 Les Cols du Fjord
- 6.3 Tournoi de golf des amis de la Fondation de l'hôpital de La Baie
- 6.4 Chevalier de Colomb - Souper méchoui
- 6.5 Club de motoneige du fjord
- 6.6 Invitation au lancement de la saison touristique du Bas-Saguenay 2017
7. **ADMINISTRATION**
- 7.1 Offre d'achat terrain # 30 - Monsieur Martin Rondeau et madame Marie-Josée Desbiens
- 7.2 Programme de soutien aux stratégies de développement touristique - Demande d'aide financière
- 7.3 MTQ - Demande de plan d'action pour la réflexion de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 7.4 Acceptation du budget de la société de développement de L'Anse-Saint-Jean
- 7.5 Mandat de gestion du presbytère - centre communautaire la petite école
- 7.6 Nomination d'un représentant municipal sur le comité de gestion du

- presbytère
- 7.7 Mandat pour aménagement du presbytère
- 7.8 Programme de crédit de taxes règlement 11-281
- 7.9 Règlement 16-330 - Affectation de dépenses
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Inspection des passerelles et ancrage du quai municipal
- 8.2 Ouverture des soumissions pour le poste de l'hermine
- 8.3 Ouverture des soumissions pour l'achat de 3 groupes électrogènes
- 8.4 Chauffe-eau - Piscine municipale
- 9. URBANISME**
- 9.1 Demande de dérogation mineure - monsieur Serge Tremblay et monsieur Jean-Daniel Bédard
- 9.2 Demande auprès de la CPTAQ - dossier de monsieur Charles Houde
- 9.3 Permis de construction - monsieur Serge Tremblay et monsieur Jean-Daniel Bédard
- 9.4 Demande de dérogation mineure - monsieur Guy Bourassa
- 9.5 Droit d'occupation du domaine municipal - 8 chemin saint-thomas-sud
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Versement à la Régie de sécurité incendie
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12. VARIA**
- 12.1 MRC- Entente de gestion pour l'écocentre
- 12.2 Protocole d'entente concernant la tenue d'activités au Mont Édouard
- 12.3 Motion de félicitation pour la ligue de sac de sable
- 12.4 Motion de félicitation pour M. Maurice Houde
- 12.5 Motion de félicitation pour le comité organisateur du défi L'Anse-Flamme
- 12.6 Demande d'appui des paramédics
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

174-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} MAI 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 1 mai 2017 soit accepté sans modification.

175-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2017 soit accepté sans modification.

177-2017

FESTIVAL DE LA CHANSON DE SAINT-AMBROISE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de deux billets pour le souper spectacle annuel du festival de la chanson de Saint-Ambroise qui aura lieu le vendredi 18 août 2017. Les billets sont au coût de 80.00 \$ chacun.

178-2017
LES COLS DU FJORD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer une aide financière au montant de 500.00 \$ pour leur activité qui se déroulera les 4, 5 et 6 août prochain. Le départ se fait à Chicoutimi le vendredi jusqu'à L'Anse-Saint-Jean.

179-2017
TOURNOI DE GOLF DES AMIS DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE LA BAIE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux billets pour le souper dans le cadre du tournoi de golf des Amis de la Fondation de L'Hôpital de la Baie qui aura lieu le 18 août prochain au Vieux Théâtre de La Baie.
Les billets sont au coût de 45.00 \$ chacun.

180-2017
CHEVALIER DE COLOMB - SOUPER MÉCHOUI

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 4 billets au coût de 25\$ chacun pour le souper méchoui des Chevaliers de Colomb.

181-2017
CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige connaît des bris importants sur son réseau de sentier particulièrement de L'Anse-Saint-Jean vers Petit-Saguenay et de Petit-Saguenay vers Baie-Sainte-Catherine ainsi que de Rivière-Éternité et L'Anse-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE ces bris vont occasionner la fermeture de cette section de sentier pour la saison hivernale 2017-2018 si aucun travaux de correction ne sont réalisés avant le début de la saison ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de corrections nécessitent des investissements de 49 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la fédération provinciale de motoneige a déjà accepté de contribuer pour 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC accepte de contribuer également pour 20 000\$ dans le fonds de développement des territoires volet territorial à la condition que les trois municipalités du Bas-Saguenay soit; Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité acceptent de supporter le projet à titre de promoteur et de contribuer chacune pour 5% du coût global du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige du Fjord accepte de contribuer pour le solde afin de combler le coût global estimé à 49 500\$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean apporte son appui au projet auprès de la MRC dans le cadre d'une demande d'aide dans le Fonds de développement des territoires – volet territorial

Que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte de contribuer pour 5% du projet, soit la somme de 2,475\$, dans la mesure que les municipalités de Petit-Saguenay et de Rivière-Éternité s'engagent également

182-2017

INVITATION AU LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE DU BAS-SAGUENAY 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de fournir aux organisateurs du lancement de la saison touristique à Rivière-Éternité le chapiteau appartenant à la municipalité en commandite au montant de 400\$.

183-2017

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 30 - MONSIEUR MARTIN RONDEAU ET MADAME MARIE-JOSÉE DESBIENS

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que compte tenu que les derniers terrains ayant été vendus l'ont été à 1.40\$ le pied carré, le conseil municipal n'acceptera pas d'offre d'achat en dessous de ce prix le pied carré.

184-2017

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean projette de réaliser des travaux : améliorer et compléter le système d'enneigement, la piste de compétition, les secteurs de ski de haute-route et les pistes de ski de fond au Mont-Édouard;

ATTENDU QUE la société de développement de L'Anse-Saint-Jean projette de réaliser des travaux d'aménagement de sentiers de vélo de montagne au Mont-Édouard;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux s'effectuera sur des terrains appartenant à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean a présenté deux demandes d'aides financières au programme de soutien aux stratégies de développement touristique au ministère du Tourisme;

ATTENDU QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean pourra présenter des demandes d'aides financières à d'autres organismes gouvernementaux ou privés;

ATTENDU QUE la réalisation des projets de la société de développement de L'Anse-Saint-Jean auront un effet positif sur le développement de l'industrie touristique à L'Anse-Saint-Jean et dans tout le Bas-Saguenay;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accorde son appui à la société de développement de L'Anse-Saint-Jean pour la réalisation de ces projets.

185-2017

MTMDET - DEMANDE DE PLAN D'ACTION POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT la chaussée de la rue Saint-Jean-Baptiste est dans un état pitoyable et qu'elle continue de se dégrader chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE L'Anse-Saint-Jean est une municipalité touristique dont son économie est majoritairement dépendante du tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE L'Anse-Saint-Jean fait partie de L'Association de Plus beaux villages du Québec et du réseau Village Relais ;

CONSIDÉRANT QUE les touristes mentionnent régulièrement comme commentaire plus négatif l'état du lien routier ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de nous fournir un plan de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste avec un échancier.

186-2017

ACCEPTATION DU BUDGET DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des prévisions 2017-2018 du Mont- Édouard avec des revenus de 1 088 346\$ et des dépenses de 1 004 121\$ dégageant un surplus de 179 639\$ avant affectation.

187-2017

MANDAT DE GESTION DU PRESBYTÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE "LA PETITE ÉCOLE"

CONSIDÉRANT QUE la municipalité acquiert le presbytère pour en faire particulièrement une maison des arts et de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE créer une corporation autonome entraînerait des coûts d'opérations annuels importants ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Corporation de la petite école accepte d'assumer la responsabilité de la gestion du presbytère dans le respect de la mission et du mandat défini par le conseil municipal ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement :

De mandater le conseil d'administration de « La Petite École » d'assumer la responsabilité de la gestion des opérations du presbytère ;

De demander au conseil d'administration de « La Petite École » de fournir une planification et un suivi des activités annuelles en lien avec la mission du presbytère ;

De produire un budget annuel au plus tard le 1 octobre de chaque année et de présenter un état des résultats au 31 décembre de chaque année.

188-2017

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DE GESTION DU PRESBYTÈRE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Marcellin Tremblay, conseiller, à titre de représentant municipal sur le comité de gestion du presbytère.

189-2017

PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services des Maîtres d'oeuvre pour les services professionnels en architecture concernant la réalisation de plans et devis nécessaires aux travaux

d'aménagements en lien avec la nouvelle vocation de presbytère au montant de 6200.00\$ taxes en sus.

190-2017

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement de taxes suivant dans le cadre du programme de crédit de taxes aux entreprises (Règ. 11-281) :

Entreprise Amyro

Pour 2016 : 184.80\$

Pour 2017 : 184.80\$

Rebelles des bois

Pour 2016 : 64.35\$

Pour 2017 : 42.90\$

191-2017

RÈGLEMENT PARAPLUIE 16-330 - AFFECTATION DE DÉPENSES

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter les dépenses suivantes au règlement 16-330 :

- Mise à niveau des pontons au quai municipal pour un montant global de 74 100.00\$

- Réfection de la halte routière au montant de 6000.00\$

192-2017

INSPECTION DES PASSERELLES ET ANCRAGE DU QUAI MUNICIPAL

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Gémel au montant de 1 800\$ + taxes afin de réaliser un rapport sur l'état des passerelles et des attaches pour le quai municipal.

193-2017

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE POSTE DE L'HERMINE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Pompe Saguenay au montant de 32 867,83\$ + taxes et d'affecter cette dépense au programme TECQ 2014-2018

194-2017

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE 3 GROUPES ÉLECTROGÈNES

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Drumco au montant de 104 415,00\$ taxes incluses et d'affecter cette dépense au programme TECQ 2014-2018.

195-2017

CHAUFFE-EAU - PISCINE MUNICIPALE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service de Piscine Pro pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau à la piscine municipale au montant de 5545.18\$ et d'affecter cette dépense au règlement 16-330

196-2017

DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ - DOSSIER DE MONSIEUR CHARLES HOUDE

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences de l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, il existe d'autres terrains propices à la construction cependant, si l'on tient compte des besoins actuels qui se situent autour de la station de ski du Mont-Édouard, il y aura manque d'espace à court terme.

CONSIDÉRANT que les critères de décision de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ont été analysés par le comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que cette analyse fait partie intégrante de cette résolution

CONSIDÉRANT que le comité consultatif recommande d'appuyer la demande

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà appuyé cette demande par le passé

CONSIDÉRANT que M. Charles Houde souhaite aller défendre ses arguments devant la CPTAQ

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de monsieur Charles Houde auprès de la CPTAQ afin d'autoriser la construction d'une habitation sur le terrain de ce dernier.

197-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR SERGE TREMBLAY ET MONSIEUR JEAN-DANIEL BÉDARD

CONSIDÉRANT que la construction d'un jumelé demande plus d'espace sur un terrain

CONSIDÉRANT que les terrains du développement municipal sont étroits pour ce genre de construction

CONSIDÉRANT que le zonage permet ce type de construction dans ce secteur

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure concernant le lot 57-1-4-6 et 58-1-4-3 rang #1 du Canton de Saint-Jean à propos de l'article 5.3.6. du règlement de zonage 89-107.

198-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR GUY BOURASSA

CONSIDÉRANT que la topographie du terrain contraint la construction d'une habitation à l'intérieur des marges minimales

CONSIDÉRANT que le terrain est en zone de villégiature avec peu de voisins

CONSIDÉRANT que la marge demandée est celle des habitations de basse densité

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Guy Bourassa concernant le futur lot 13-14 du rang #2 du canton de Saint-Jean à propos de l'article 5.6.3. du règlement de zonage 89-107.

199-2017

DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE MUNICIPAL - 8 CHEMIN SAINT-THOMAS-SUD

CONSIDÉRANT que la maison a été construite en 1893

CONSIDÉRANT que cette date est antérieure à l'entrée en vigueur de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à la majorité des conseillers d'accorder un droit d'occupation du domaine municipal au bâtiment principal situé au 8 chemin Saint-Thomas-Sud, tel que prévu dans le règlement 15-319 et devant obligatoirement respecter ces conditions :

CONDITION #1 : La superficie de l'empiètement ne devra jamais augmenter.

CONDITION #2 : Si un sinistre ou une démolition en partie ou en totalité de la maison résultant d'une perte de 50% ou plus de sa valeur, cette dernière devra être reconstruite en totalité sur le terrain et perdre son droit d'occupation du domaine municipal. Si jamais le propriétaire prouve que cela ne serait possible, il devra reconstruire en minimisant au maximum son empiètement dans le domaine municipal.

200-2017

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MESSIEURS SERGE TREMBLAY ET JEAN-DANIEL BÉDARD

Considérant que la demande est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale de la zone 169H-5.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme appuie la demande.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Serge Tremblay

201-2017

VERSEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un déboursé de 25 000\$ à la Régie intermunicipale du Fjord de sécurité incendie, tel que demandé et que cette somme soit prise en compte dans la participation financière de la municipalité pour la régie en 2017

202-2017

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION ET L'OPÉRATION D'UN ÉCOCENTRE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean l'entente avec la MRC du Fjord du Saguenay concernant la gestion et l'opération d'un écocentre.

203-2017

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES ACTIVITÉS AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le protocole d'entente déposé au conseil municipal qui devra être signé par les différents partenaires pour la réalisation d'aménagement et d'activités au Mont-Édouard

204-2017

MOTION DE FÉLICITATION CONCERNANT LA LIGUE DES SACS DE SABLE

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter au nom du conseil municipal la ligue des sacs de sable de L'Anse-Saint-Jean pour leur 45e année d'activité

205-2017

MOTION DE FÉLICITATION POUR MONSIEUR MAURICE HOUDE

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter au nom du conseil municipal M. Maurice Houde pour son implication concernant la ligue des sacs de sable de L'Anse-Saint-Jean

206-2017

MOTION DE FÉLICITATION POUR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU DÉFI L'ANSE-FLAMME

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter au nom du conseil municipal le comité organisateur du défi L'Anse-Flamme pour le succès de l'activité qui a eu lieu le 27 mai dernier

207-2017

DEMANDE DE SOUTIEN DES EMPLOYÉS DE PARAMÉDIC

CONSIDÉRANT les défis qu'entraîne la réalité territoriale de notre secteur pour les services d'urgence

CONSIDÉRANT que les services préhospitaliers sont primordiaux pour assurer un sentiment de sécurité dans notre communauté

CONSIDÉRANT que les services préhospitaliers sont assurés actuellement par des paramédics soumis à des horaires de faction de type 7-14

CONSIDÉRANT que ce type d'horaire ajoute un délai de réponse supplémentaire d'une dizaine de minutes comparativement à un horaire à l'heure

CONSIDÉRANT que les horaires de faction ne devaient être qu'une mesure transitoire et temporaire

CONSIDÉRANT que le Syndicat des paramédics Saguenay – Lac-Saint-Jean-Nord FSSS-CSN porte, avec les 3 600 paramédics CSN de la négociation provinciale, comme revendication, l'abolition des horaires de faction

CONSIDÉRANT que cette revendication touche directement la qualité et l'accessibilité des services préhospitaliers dans les communautés rurales

CONSIDÉRANT que les citoyens nés des communautés rurales ont droit au même service préhospitalier que dans les grands centres

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers Que le Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean :

- Appuie la revendication des syndicats de paramédics affiliés à la FSSS-CSN concernant l'abolition des horaires de faction pour les paramédics des communautés rurales du Québec dans le cadre de leur présente négociation de convention collective ;
- Défend le droit des citoyens nés d'avoir accès aux mêmes services préhospitaliers que celles et ceux des grands centres urbains ;
- Porte cette revendication sur les forums et les tribunes appropriés

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Victor Boudreault informe l'assemblée des points suivants :
- 45e année de la ligue des sacs de sable
- Ouverture de l'écocentre jusqu'à 15h00 le samedi jusqu'à la Saint-Jean

Monsieur Anicet Gagné informe l'assemblée des points suivants :
- Fête des voisins le samedi 10 juin
- Congrès des Villages relais
- Formation en ligne offerte par la Fédération des Villages relais
- Mission en France du CA de la Fédération des Villages relais

M. Yvan Côté informe l'assemblée sur les points suivants:
- Ouverture de la ZEC de L'Anse
- Défi L'Anse-Flamme

M. Marcellin Tremblay informe l'assemblée sur les points suivants :
- AGA du Réseau Biblio
- État de la situation du dossier du presbytère

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée des points suivants :
- Plan de mesure d'urgence d'Hydro Morin

PÉRIODE DE QUESTIONS

208-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 20h36

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».